

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance ordinaire du 13 novembre 2015**

L'an deux mille quinze, le treize novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Martine ARCHIERI, Stephen LYTTON Jean-Luc BURE, Evelyne ROBERT, Edouard DONABEDIAN, Hervé CHEVRIER Nadine ENGELMANN.

Etaient excusés : Jean-Marc ANIERE qui donne pouvoir à Sylvie JOUBLIN, Carole PETIT qui donne pouvoir à Martine ARCHIERI

Secrétaire de séance : Hervé CHEVRIER

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
11	11	9 + 2 pouvoirs

**Date de convocation**  
**3 novembre 2015**

**Date d'affichage**  
**3 novembre 2015**

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE**

Une rencontre a eu lieu entre les communes de Lucy, Bessy, Accolay et Arcy afin d'évoquer une possible création d'une commune nouvelle. Bois d'Arcy et Sacy ont également été conviés mais ont décliné l'invitation.

M. le Maire procède à la présentation générale d'une commune nouvelle puis du travail effectué par Madame URBAIN-LAMBERT, Maire déléguée d'Essert et Mme ROBERT concernant le fonctionnement plus particulier du regroupement de ces 4 communes en cas d'accord.

M. le Maire demande aux conseillers d'émettre un avis sur la suite à donner à ce projet.

Par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de continuer à travailler sur cette possible fusion, afin notamment d'étudier l'aspect financier (comparatif des taxes locales, de l'endettement de chaque commune...).

**LOCATION DU LIEU DE VIE  
DE\_2015\_073**

M. Yves BERTHOU fait une demande pour louer le lieu de vie afin d'y installer une salle de restaurant au-dessus du café « Au Petit ARCYAT ». Les commissions cadre de vie / habitat, réunies le mardi 10 novembre ont étudié la faisabilité du projet, et propose de fixer le montant total du loyer du local à 150 € (100 € pour le café, 50 € pour la salle de restaurant). Les investissements qui devront être effectués seront supportés par M. BERTHOU.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de louer le lieu de vie à M. Yves BERTHOU pour y installer une salle de restaurant à compter du 1<sup>e</sup> décembre 2015
- de fixer le montant total du loyer du local à 130 € (100 € pour le café, 30 € pour la salle de restaurant)
- que les investissements qui devront être effectués seront à la charge de M. Yves BERTHOU
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au bail commercial du local situé 9 rue du Pont, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

**VENTE DU LOCAL COMMUNAL RUE DE L'ÉGLISE  
DE\_2015\_074**

Suite aux délibérations du Conseil Municipal n°DE-2015-006, DE\_2015\_36A, et DE\_2015\_056 concernant la vente du local communal situé rue de l'église, actuellement cadastré AC 63, une seule proposition d'achat a été faite par Messieurs MEMBRÉ et CHASSANIS. Ils souhaiteraient diviser le local en 2 (les frais de géomètre seraient à leur charge). Leur proposition s'élève à 3000 €. Ils demandent que la cession se fasse par acte administratif.

Le projet a été étudié lors de la réunion commune des commissions cadre de vie / habitat, le mardi 10 novembre, qui a mis un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre le local à M. Marc CHASSANIS demeurant 20 rue de l'église à Arcy et à M. Sébastien MEMBRE demeurant 18 rue de l'église à Arcy pour un montant de 3000 €
- de faire procéder à la division du local par un géomètre dont les frais devront être remboursés à la commune par Messieurs CHASSANIS et MEMBRE
- d'effectuer la cession du bien par acte administratif
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte administratif et tous les documents se rapportant à ce dossier.

**MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE, DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL  
DE\_2015\_075**

Selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : le document unique.

De plus, au-delà du respect de la réglementation en vigueur, la mise en place du document unique est une opportunité pour la collectivité de s'engager durablement dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et améliorer la sécurité des agents.

Pour réunir les conditions favorables à l'élaboration de son document unique, la collectivité travaille en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Yonne, qui va accompagner la collectivité dans cette démarche.

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut apporter un soutien financier pour la mise en place du document unique. Ainsi, le temps consacré par les agents de la collectivité à la réalisation de cette démarche de prévention peut être valorisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

**PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE  
D'AVALLON  
DE\_2015\_076**

Un enfant, confié à une famille d'accueil d'Arcy, fréquente l'école élémentaire des remparts à AVALLON en CLIS. Selon le Ministère de l'éducation Nationale : « Lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une affectation dans une Classe pour L'Inclusion Scolaire d'une commune d'accueil par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, en application de l'article L 112-1 du Code de l'éducation, sa commune de résidence doit effectivement participer aux charges supportées par la commune d'accueil ».

Les frais scolaires s'élèvent à 657 € pour 2013/2014 et à 519 € pour 2014/2015. Cet enfant faisant l'objet d'un placement par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal décide de demander à la commune d'Avallon de se tourner vers le Conseil Départemental afin qu'il règle les frais scolaires inhérents à cet enfant, estimant que l'enfant aurait pu être confié à une famille d'accueil demeurant dans le secteur scolaire d'un établissement adapté à ses difficultés afin d'éviter de nombreux frais (scolarité, taxis...)

**BUREAU DE VOTE**

Les élections régionales se dérouleront de 8h à 18h les 6 et 13 décembre. Le tableau du bureau de vote est établi en fonction des disponibilités des élus.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Une première réunion de consultation des Personnes Publiques Associées se déroulera le jeudi 19 novembre à 10h à la mairie de Mailly la Ville dans le cadre de l'élaboration du PLU de cette commune, M. Steve LYTTON y assistera.
- M. le Maire informe qu'il a reçu des courriers de personnes inquiètes par les rumeurs de changement de Communauté de Communes, un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal pour clarifier la situation.
- Dans l'affaire JEANNEROT, le Tribunal d'instance d'Auxerre a débouté la commune concernant la demande de pénalité de 1000€, suite au retard de bornage des chemins. Le Groupement Forestier fait la demande d'un bornage judiciaire à frais partagé. Contact sera pris avec le cabinet d'avocats de la commune pour de plus amples renseignements.
- Le Conseil Régional va prochainement étudier la demande d'Arcy d'effectuer l'arrêt du car TER sur la place Pasteur  
Plusieurs conseillers évoquent de nombreux dysfonctionnements dans la nouvelle organisation de la SNCF (le car part avant l'arrivée du train, le prix du billet ne comprend pas le prix du taxi...)
- Un élu demande qu'un courrier soit fait pour que la cabine téléphonique du Lac Sauvain ne soit pas retirée car le téléphone portable ne passe toujours pas sur ce hameau.
- Le conseil d'école s'est réuni. Les effectifs des 2 écoles sont en hausse, 2 nouveaux enfants sont arrivés à Arcy et un troisième pourraient y être scolarisés avant la fin de l'année.  
La gestion de 3 niveaux pour les 2 écoles est difficile  
Le règlement n'a pas été modifié  
Les comptes des coopératives sont sains  
La kermesse de fin d'année aura lieu sur Arcy fin juin.

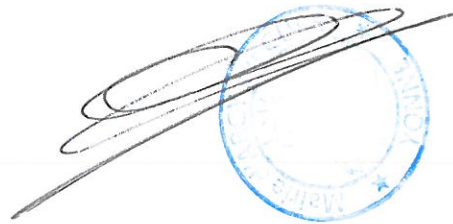
Un jeune a été embauché pour l'école de Précy afin d'y effectuer un service civique.  
Renseignements seront pris pour un recrutement sur Arcy

Mme GAUSSENS a fait part d'un dysfonctionnement des lumières de préau, un devis sera demandé afin de remédier à ce problème.

- Contrairement à ce qu'avait annoncé M. CHARLOT, Président de la lors d'une réunion en octobre, aucun courrier n'a été adressé aux habitants de la rue de l'Orme et de la rue Croix Benoit concernant la suite des travaux de raccordement sur l'assainissement. La commune signalera de nouveau ce problème à la Communauté de Communes
- Il est signalé qu'il est regrettable que l'aire de jeux du camping ne soit pas accessible pendant la période hivernale. Pour une question de sécurité, le camping ne peut être accessible sans surveillance
- De nombreux problèmes sont évoqués concernant les transports scolaires allant à l'école maternelle de Vermenton
- Une réunion de Conseil aura lieu début décembre afin d'étudier le schéma départemental de coopération intercommunal.

La séance est levée à 00h00.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top and 'VERMENTON' at the bottom, with a small star in the center.